

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2026 – 20H30

Présents : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Marie-Xristine, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, ROL Sébastien, RUNEL Fanny.

Représentés : BOUQUET Stéphanie par BUGEAUD Eliane, MONTCHAMP Axelle par VIGNOBOUL Cécile.

DELIBERATIONS

1) Approbation du compte-rendu du 10 février 2026

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer afin d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 10 février 2026.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 10 février 2026.

2) Reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2025 - budget principal

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à un problème technique national du SGC, la trésorerie n'a pas pu traiter dans les délais les comptes financiers uniques (CFU). Les CFU votés lors du précédent conseil n'ont donc pas pu être validés et ne le peuvent toujours pas à ce jour.

Afin de permettre le vote du budget, Monsieur le Maire précise que la collectivité a la possibilité de procéder à une reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2025.

Il propose en conséquence de valider les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessous, lesquels reprennent exactement les résultats présentés lors du précédent conseil.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération exercice 2025	574 085.48	813 930.94	1 189 839.89	859 840.78
Résultat de l'exercice de 2025		239 845.46	329 999.11	
Résultats reportés de 2024		500 313.78	164 113.00	
Résultat de clôture de 2025		740 159.24	494 112.11	
Restes à réaliser			121 124.54	368 099.29
Résultat définitif		740 159.24	247 137.36	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la reprise anticipée des résultats.

3) Reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2025 - budget lotissement

Monsieur le Maire indique que, comme pour le budget précédent, le compte financier unique (CFU) n'a pas pu être validé.

Il propose en conséquence de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2025, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération exercice 2025	82 810.22	245 766.26	0	67 721.32
Résultat de l'exercice de 2025		162 956.04		67 721.32
Résultats reportés de 2024		92 837.34	239 078.12	
Résultat de clôture de 2025		255 793.38	171 356.80	
Restes à réaliser				
Résultat définitif		255 793.38	171 356.80	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la reprise anticipée des résultats.

4) Reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2025 - budget eau

Monsieur le Maire indique que, comme pour le budget précédent, le compte financier unique (CFU) n'a pas pu être validé.

Il propose en conséquence de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2025, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération exercice 2025	71 327.19	103 695.07	74 425.12	188 345.21
Résultat de l'exercice de 2025		32 367.88		113 920.09
Résultats reportés de 2024		19 822.48	195 317.61	
Résultat de clôture de 2025		52 190.36	81 397.52	
Restes à réaliser			21 287.80	144 033.00
Résultat définitif		52 190.36		41 347.68

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la reprise anticipée des résultats.

5) Reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2025 - budget multiservices

Monsieur le Maire indique que, comme pour le budget précédent, le compte financier unique (CFU) n'a pas pu être validé.

Il propose en conséquence de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2025, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération exercice 2025	35 771.49	39 260.58	31 559.49	31 980.00
Résultat de l'exercice de 2025		3 489.09		420.51
Résultats reportés de 2024		263.90		4 256.41
Résultat de clôture de 2025		3 752.99		4 676.92
Restes à réaliser				
Résultat définitif		3 752.99		4 676.92

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la reprise anticipée des résultats.

6) Vote du budget Principal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet budgétaire du budget Principal pour l'exercice 2025 et propose de le valider avec l'équilibre suivant :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 274 899.88	1 274 899.88
INVESTISSEMENT	2 824 942.80 €	2 824 942.80 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le budget tel que résumé ci-dessus.

7) Vote du Budget Eau

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet budgétaire du budget Eau pour l'exercice 2025 et propose de le valider avec l'équilibre suivant :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	137 670.43 €	137 670.43 €
INVESTISSEMENT	185 416.39 €	185 416.39 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le budget tel que résumé ci-dessus.

8) Vote du budget Multiservices

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet budgétaire du budget Multiservices pour l'exercice 2025 et propose de le valider avec l'équilibre suivant :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	43 189.09 €	43189.09 €
INVESTISSEMENT	44 040.67 €	44 040.67 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le budget tel que résumé ci-dessus.

9) Vote du budget Lotissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet budgétaire du budget Lotissement pour l'exercice 2025 et propose de le valider avec l'équilibre suivant :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	515 865.17 €	515 865.17 €
INVESTISSEMENT	234 221.47	234 221.47 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le budget tel que résumé ci-dessus.

10) Validation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, lors de la réunion du jury du 30 octobre 2025, trois équipes ont été admises à concourir dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre relatif au projet de valorisation du centre ancien et du fort : Un Pour Cent Paysage, A3 Paysage et Luc Leotoing, urbaniste paysagiste.

Les trois équipes disposaient ensuite d'un délai courant jusqu'au 30 janvier 2026 pour remettre leur projet.

La commission technique, composée de Madame Aurore BRAVO, Monsieur Sébastien ROL et Monsieur Nicolas VIGNAU, s'est réunie le 10 février 2026 afin d'analyser les projets. Elle a présenté son compte rendu ainsi que les projets le 16 février 2026 aux membres du jury, composé de Monsieur ALLE Jean-Louis, Monsieur LAURENS Sébastien, Monsieur VIGOUROUX Didier, Madame SAUTEL Iris, Madame ENTRAYGUES Caroline et Monsieur BRUNEL Didier.

Après présentation et vote, le classement suivant a été établi :

1er : A3 Paysage

2e : Luc Leotoing, urbaniste paysagiste

3e : Un Pour Cent Paysage

Monsieur le Maire indique qu'il convient désormais de délibérer afin de valider le lauréat du concours. Il précise que cette décision n'engage en rien la municipalité à engager les travaux ni à donner suite au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le lauréat du concours, à savoir A3 Paysage.

11) Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité et autorisation de recrutement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'agent technique, Monsieur Christophe SEGUIN, est actuellement en arrêt et que son état de santé ne permet pas, à ce jour, d'envisager son retour.

Il précise que la charge de travail des agents techniques est de plus en plus importante, notamment en période estivale.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de recruter des agents saisonniers durant l'été afin de soulager la charge de travail des services techniques, notamment pour l'entretien des espaces verts.

Il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents non permanents pour accroissement saisonnier d'activité, dans la limite de trois agents et pour une durée maximale de trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces recrutements dans les conditions précitées.

SUJETS A ABORDER

Travaux Chon-Gron

Monsieur le Maire indique que la réception des travaux du lotissement Chon-Gron a eu lieu le 18 février 2026, en présence de l'entreprise SLE et du bureau d'études SOGEXFO. La réception a été prononcée avec réserves, portant sur la mise en place de la signalisation du stop et la réalisation des espaces verts, ces travaux devant être effectués avant la fin du mois d'avril 2026.

Convention BRL

Monsieur le Maire rappelle que, suite à une erreur de facturation de la part de BRL pour l'année 2024, la commune a demandé la révision de la convention en vigueur. Celle-ci prévoit actuellement une consommation minimale annuelle de 15 000 m³, facturée 0,39106 € le m³, à laquelle s'ajoutent les taxes ainsi qu'une redevance fixe de 1 963,58 €.

Monsieur ALARY, responsable chez BRL, a rencontré Monsieur BRUNEL afin de proposer la suppression de ce volume minimum. En contrepartie, le tarif du m³ serait porté à 0,65 €. Selon les simulations, cette formule serait avantageuse pour la collectivité jusqu'à un prélèvement d'environ 8 000 m³.

Il a toutefois été demandé à Monsieur ALARY de revoir sa proposition à la baisse. La commune est à ce jour dans l'attente d'une nouvelle offre, que celui-ci s'est engagé à transmettre.

Travaux en régie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs travaux ont été réalisés en régie par les agents communaux, notamment :

- Aménagement à l'entrée de Coulagnet
- Nettoyage d'un passage busé sur le chemin de la Colombèche
- Réparation sur l'école : store, interrupteur, sol

Caméras de vidéoprotection

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la venue de l'Adjudante MANTEZ sur site afin de réaliser une mise en situation à l'aide d'un drone, il a été reçu avec Monsieur ROL Sébastien en gendarmerie pour prendre connaissance du compte rendu.

Les images obtenues montrent que les emplacements définitifs méritent d'être affinés afin d'optimiser le champ de vision, notamment en direction du bâtiment de la mairie.

Il conviendra désormais d'échanger avec le prestataire afin de définir précisément l'équipement nécessaire et de garantir une installation pleinement adaptée aux besoins de la collectivité.